Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 19 octobre 2021

Préambule : conseil d'école RET (Réseau d'écoles de Territoire) Omps et Saint-Mamet-La Salvetat.

Participants :
Omps : *Monsieur Loison, Maire de la commune ; Monsieur Guillon, conseiller municipal. Mme Hubert, directrice de l'école ; Madame Marquet, professeur des écoles ; Monsieur Lacalmontie, représentant de parents d'élèves.*
Saint-Mamet : *Monsieur Février, Maire de la commune ; Madame Yzoulet, maire adjointe ; Madame Malgouzou, Directrice de l'école. Mesdames Cellou, Estorgues, Feyt, Greff, Pigot, Messieurs Gourceaud (remplaçant de Madame Montil), Grout et Mouradoff, professeurs des écoles. Madame Anselme, directrice ALSH et TAP (association Familles Rurales). Mesdames Calmejane Anne-Laure, Gauzins Cécile, Gerbeix Laurine, Laurent Kelly, Ricard Virginie, Monsieur Taquet Frédéric, représentants des parents d'élèves.*

Excusés : *Madame Pluyaud, Inspectrice de l'Education Nationale. Monsieur Girard, maire adjoint d'Omps. Madame Yborra, Déléguée Départementale de l'Education Nationale, Monsieur Delmas, Délégué Départemental de l'Education Nationale suppléant., Mesdames Montil, Noygues et Paramelle (en animation pédagogique), Solier (au conseil d'école de son remplacement), professeurs des écoles à Saint-Mamet-La Salvetat. Mesdames Basset Amandine, Calmejane Aurélie, représentantes des parents d'élèves.*

Madame Malgouzou invite les participants à se présenter lors d'un tour de table.
Monsieur Taquet Frédéric et Mesdames Marquet et Pigot seront les secrétaires de cette séance.

Première partie : *conseil d'école commun pour les écoles d'Omps et de Saint-Mamet-La Salvetat*

I. Présentation du RET (Réseau d'Ecoles du Territoire) :

Depuis la rentrée 2016, les élèves de CM1 et de CM2 domiciliés sur la commune de Omps sont scolarisés à l'école de Saint-Mamet. Le premier conseil d'école doit voter favorablement ou défavorablement, la réunion des deux conseils d'école. Les deux équipes enseignantes travaillent en coopération et de nombreux échanges ont lieu en dehors des conseils d'école. Ces derniers étant dédiés au fonctionnement des écoles.

Il a été voté que dorénavant les conseils d'école se dérouleront de façon commune entre les écoles d'Omps et de Saint-Mamet-La Salvetat. La première partie collective abordera les généralités et les projets communs aux deux écoles. La seconde permettra à chaque école d'aborder les problématiques qui lui sont propres.

II. Installation du Conseil d'Ecole – Attributions

Pour les personnes nouvellement élues, Madame Malgouzou rappelle les attributions du Conseil d'Ecole ainsi que sa composition.

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour la réalisation des diverses demandes de l'école qui ont été prises en compte comme :
- l'équipement en tables de la classe de CM1, et en chaises des classes de TPS/PS et MS,
- les fixations d'embouts insonorisant sur toutes les chaises de l'école
- l'achat de matériel informatique : une visionneuse pour les classes, un disque SSD et un disque dur externe pour la direction
- la fabrication de matériel en bois pour la classe de CP (lutrin et géoplans).
- la révision des engins roulants en maternelle
- l'intervention, le jour de la rentrée, des employés communaux pour le réglage des tables à la hauteur adéquate pour chaque élève.

Budget :

Les commandes de rentrée ont été réglées par la mairie pour un montant de 3922.98 euros.

Une subvention publique a été versée par la Mairie sur le compte courant de l'école (compte OCCE : Office Central de la Coopération à l'Ecole) pour un montant de 4730 euros.

Sécurité / Hygiène :

- Comme l'a préconisé le major Vallès (référent sûreté Chef de la cellule Prévention Technique de la Malveillance du Groupement du Cantal), lors d'une visite organisée par la Municipalité le 9 mars 2021, il serait souhaitable :

- que toutes les vitres du bâtiment (salle RASED car lieu stratégique de surveillance potentielle, salle multi-activités…) soient équipées de films sans teint ainsi que les hublots des portes des classes,
- qu'une alarme PPMS, sous la forme d'une télécommande, soit présente dans chaque classe ainsi que 2 télécommandes dans la cour de récréation,
- d'actionner les alarmes incendie et PPMS à chaque période de vacances pour vérifier leur bon fonctionnement (vérification par Cédric Calmejane),
- d'inverser de côté le barillet de certaines portes (portes des toilettes orange et vert en bas, ainsi que celui de la porte de la sieste donnant dans la classe).

Monsieur Le Maire précise que ces recommandations de la gendarmerie sont parfois contradictoires avec celles des Pompiers. Il pose une question ouverte à l'assemblée : Vaut-il mieux prendre en compte le risque attentat ou le risque incendie ? Pas de réponse.

- Y a-t-il une possibilité d'installer un bouton PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) à la cantine ?

Monsieur Le Maire doit se renseigner.

- exercice incendie du 22 septembre 2021 : l'exercice n'était pas annoncé. Tous les enseignants ont entendu le message (voix) d'évacuation et l'alarme qui a suivi. Certains d'entre eux étaient dans la cour de récréation.
- un exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) départemental ou organisé par l'école s'effectuera au cours de l'année scolaire.

- situation sanitaire : dans la mesure où toutes les informations sont transmises par mail, aucune précision n'est retransmise ici.

V. Questions / réponses

Précisions sur les horaires d'accueil des élèves

« Pouvez-vous clarifier ce qui est attendu concernant l'accueil des enfants de 8h20 à 8h30 ?
L'accueil en classe de l'élève par l'enseignant débute-t-il à 8h20 ? Ou 8h30 ? »

Texte officiel : « L'accueil des élèves a lieu 10 minutes avant le début de chaque demi-journée de la classe. Les enfants sont **directement** confiés par les parents au service d'accueil ou aux enseignants. »

A l'école de Saint-Mamet, l'enfant est accueilli par son enseignant à la porte de la classe à partir de 8h20 jusqu'à 8h30. Les apprentissages débutent à 8h30. Pour des questions de sécurité, il est demandé aux familles des élèves de CP de les accompagner jusqu'au portail du bas et de s'assurer qu'ils regagnent bien leur classe. En cas de retard, l'adulte qui accompagne l'enfant doit impérativement se présenter à l'entrée principale de l'école et sonner.
Pour des raisons d'organisation et au regard des contraintes sanitaires toujours en vigueur pour certaines (lavage des mains par exemple), il est primordial que les élèves arrivent à l'heure à l'école.
L'arrivée des retardataires perturbent le bon fonctionnement des apprentissages.
La ponctualité **reste** une valeur à transmettre aux enfants.

Projet « charte de la communication »

« Dans le cadre du projet « charte de la communication », un groupe de travail sur le thème de l'aménagement du temps de l'enfant s'est réuni le vendredi 2 juillet 2021.
Peut-on avoir un compte rendu de ces échanges ?
Quand sont programmés les prochains échanges pour l'ensemble des 3 groupes de réflexion mis en place initialement ? »
Le compte rendu sera transmis à tous les membres des 3 groupes de travail.
Nous avons choisi de travailler en premier lieu sur la thématique de l'aménagement des temps de l'enfant, notamment l'aménagement de la cour de récréation. La prochaine rencontre doit avoir lieu au cours du mois de novembre.

Temps de garderie / goûter

« Lors du dernier conseil d'école, il a été évoqué une réflexion en cours du côté de la mairie sur le temps de garderie et les goûters. Les parents d'élèves devaient être associés à cette réflexion.
Ce sujet est-il toujours d'actualité ? »

Madame Izoulet répond favorablement à la proposition de l'association des parents. C'est un sujet qui est toujours d'actualité. Pour le moment, la commission en charge de cette question ne s'est pas réunie.

« Serait-il possible de mettre en place une aide aux devoirs à la garderie, même payante ?»

Monsieur Le Maire souligne que deux essais ont été faits les années antérieures mais que cette aide aux devoirs était très peu fréquentée par les enfants. Cette organisation peut se réfléchir dans le cadre de l'aménagement des temps de l'enfant, notamment pour permettre aux enfants d'être moins nombreux sur le temps de garderie. Il rajoute qu'il reste difficile de trouver du personnel pour un temps de travail aussi court. Madame Anselme précise qu'il faut un personnel compétent pour encadrer l'aide aux devoirs. Une représentante de parent souligne que cette aide aux devoirs serait bénéfique notamment pour les parents qui récupèrent leurs enfants tard le soir à la garderie. Un représentant de parent d'élèves demande si à court terme, il ne serait pas envisageable de proposer aux enfants un espace (salle de garderie) pour que les élèves puissent commencer leurs devoirs sous la surveillance d'un adulte, ce qui permettrait de voir le nombre d'enfants intéressés par ce procédé. Cette proposition est acceptée par Monsieur Le Maire. Madame Izoulet demande aux enseignants s'il est possible de diffuser l'information auprès de leurs élèves.

« Ne serait-il pas bénéfique d'augmenter le nombre de personnels de surveillance pendant les temps de garderie, et notamment celui de midi afin de permettre un meilleur encadrement pour la sécurité des enfants ?»

Monsieur Le Maire précise que sept personnes sont employées sur le temps de la pause méridienne. Suite à l'allègement du protocole COVID, il est actuellement possible de libérer la personne qui était rattachée à la désinfection des tables du réfectoire. Elle pourrait alors raccompagner dans la cour les enfants du premier

service et prendre en charge ceux du second pour les conduire à la cantine. Cela permettrait aux deux personnes assurant la surveillance de la cour de récréation de rester en poste pour leur mission de surveillance, au lieu qu'une des deux soit requise pour accompagner les élèves.

Mot de Monsieur le Maire :

Monsieur Le Maire remercie Madame Malgouzou pour « l'expression à deux voix » (Mme Philippe Hubert et Mme Malgouzou) lors de la première partie de ce conseil d'école. Il souligne que faire vivre le RET permet aussi de garder de petites écoles ouvertes, ce qui assure la proximité du service, un point important surtout pour les plus jeunes élèves.

L'exploitation par les enseignants et leurs élèves de la zone humide, des jardins partagés et de la haie pédagogique est un point très positif. Il précise que les panneaux de la zone humide ont été réalisés par les élèves de l'école. Beaucoup d'espèces sont revenues dans cette zone humide, favorisant la biodiversité. Il souhaite participer à un appel à projet sur un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) : un diagnostic reste à faire. Les élèves pourraient s'impliquer dans ce projet. Il s'agit de faire un recensement mais aussi d'en faire partager les résultats à la population.

Un problème concernant le garage à vélo se pose : le stationnement des voitures sur la zone d'arrêt de bus est récurrent. Il empêche les cyclistes de repartir. Il est alors proposé d'installer un second garage à vélo en bas près du portail de l'élémentaire, notamment pour les élèves arrivant du chemin de la zone humide. Madame Malgouzou ajoute que pour une question de sécurité, ce garage à vélo serait nécessaire. Son implantation ne contraindrait plus les élèves à rouler au milieu de la circulation des voitures.

Mme MALGOUZOU remercie tous les participants. La séance se termine à 20h30.
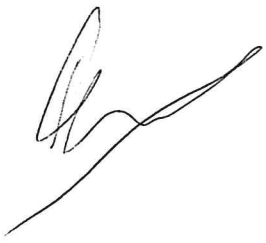
Mme MALGOUZOU	Mme PIGOT/Mr MOURADOFF	Mr TAQUET Frédéric